



# Avec le SNES, pas de blabla, mais des résultats !

En déclaration préalable à la CAPA de mutation intra académique, le SNES est intervenu sur les cinq points suivants :

1. **Stagiaires** : le SNES demande que les stagiaires soient affectés à mi-temps, en surnuméraire, principalement en collège et lycée professionnel
2. **Remplacement** : le SNES a dénoncé le manque de TZR pour faire face aux besoins de remplacement et l'utilisation de personnels moins qualifiés ou précaires pour le remplacement. Il réclame toujours la création d'un poste de CPE pour 250 élèves.
3. **AED** : le SNES a pointé l'absence de visibilité sur les dotations en moyen de surveillance et la multiplicité des contrats différents dans les équipes de Vie Scolaire
4. **Métier** : le SNES réclame la publication des fiches métier, ainsi que le respect du référentiel de compétences sur la formation professionnelle.
5. **Conditions de travail** : le SNES a exigé le respect du statut du métier de CPE et des règles régissant le temps de travail, 35h toutes tâches confondues.

Lors de la CAPA, le travail du SNES a été primordial afin de pouvoir satisfaire un maximum de collègues. Ainsi, sur les 114 demandes de mutation, seules 49 étaient proposées par le rectorat.

**Le SNES a, dans un premier temps, permis d'améliorer la mutation de 15 collègues, et dans un second temps, d'obtenir 7 mutations supplémentaires !**  
Sur les 114 demandes de mutation, grâce au travail des élus du SNES, un total de 56 mutations a pu être réalisé, soit près de 50% des demandes.

**Faire confiance au SNES  
est l'assurance de voir ses droits défendus et respectés.**

**Le SNES** aura besoin de vos votes lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2014, pour continuer à pouvoir vous défendre avec efficacité.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP / FSU  
W.BESSUEILLE – JP. BOUQUIER – E. FRISO – J.P. MURA  
M. NICOLAS – F. REYNAUD – MB. TRUTT – A. ZAMI

## Réunions spécifiques TZR :

que vous restiez TZR ou obteniez une ZR, le SNES organise des réunions spécifiques :

Lundi 23 juin	Mercredi 25 juin	Jeudi 26 juin	Vendredi 29 août
Saint Etienne 18h00 bourse du travail	Lyon 16h00 SNES de Lyon	Bourg en Bresse 18h00 S2 de l'ain	A Lyon 15h00 SNES de Lyon

## Phase d'ajustement et affectation des TZR :

**Mardi 26 août**

**Pensez à nous envoyer (au SNES de Lyon : [s3lvo@snes.edu](mailto:s3lvo@snes.edu)) un double de vos préférences (pour les TZR, la fiche se trouve sur notre site : <http://www.lyon.snes.edu> - Rubrique TZR) ou de votre demande de révision d'affectation**